
Motion relative au soutien à l'Agriculture Biologique N° 6 - 23

Proposée par la Confédération Paysanne de l'Aveyron

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en Session ordinaire le lundi 27 novembre 2023 à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIERES,

Délibérant conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint avec la présence de 24 membres,

Considérant que :

- Une crise économique sans précédent touche toutes les productions et tous les systèmes de commercialisation en Agriculture Biologique (AB) ;
- Les paysans en AB souffrent directement de la baisse des ventes face à leurs coûts de productions qui ne cessent d'augmenter, et voient leurs revenus s'éroder fortement et dont la pérennité de leur ferme est, pour certains, en jeu ;
- On assiste déjà à des arrêts de certifications, à la cessation de nombreuses entreprises et, in fine, au retour des pesticides dans des zones qui pourtant avaient réussi leur transition ;
- L'AB est reconnue pour ses externalités positives sur la préservation des sols, la qualité de l'eau, l'amélioration de la biodiversité et la santé humaine ;
- La certification HVE représente une concurrence trompeuse pour l'AB (le dernier rapport de l'Office français de la biodiversité a confirmé que ladite « haute valeur environnementale » est un outil commercial et non agro-environnemental) ;
- Depuis 2 ans, les installations en AB représentent 1/3 des Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA) et les projets de ces nouveaux installés ont besoin d'être soutenus ;

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron demandent :

- Une aide d'urgence pour les filières touchées par la crise de la bio, en filière longue ou courte, d'un montant cohérent avec leurs besoins ;

- L'application immédiate des 20 % en bio en restauration collective, imposée par la loi Egalim promulguée en 2018 (toujours non respectée à ce jour) ;
- Le retour d'une aide européenne aux producteurs déjà engagés en bio, telle qu'elle existait avant 2017 en France et qui existe encore dans de nombreux pays ;
- La transparence des marges et la suppression des sur-marges sur les opérateurs de toute la filière ;
- Un accompagnement des politiques publiques pour une véritable transition agroécologique ;
- Des politiques publiques structurelles pour réguler le marché et la transparence sur des indicateurs et chiffres de la bio ;
- Que la France s'oppose fermement aux exportations en bio, depuis les Etats membres de l'UE dont le cahier des charges est moins contraignant que celui sur sol Français.

La motion est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 24
 - Dont,
 - Nombre de voix pour : 23
 - Nombre de voix contre :
 - Nombre d'abstentions : 1

Délibéré à Rodez, le 27 novembre 2023

Le Président,



J. MOLIÈRES